

DEPARTEMENT
du
TARN

ARRONDISSEMENT
de
CASTRES

CANTON
de
MAZAMET

Mairie d' AUSSILLON

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance Publique du 13 avril 2021

L'AN deux mille vingt-un, le **treize** du mois d'**avril** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (Loi n°2021-160 du 15 février 2021), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 07 avril 2021 au nombre prescrit par la loi.

Présents : MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Leila ROUDEZ, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Serif AKGUN, Gérald MANSUY, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Mahmoud NOUL, Dominique PETIT, Bérenger GUIRAO.

Procurations :

Josiane CASTRO	à	Chantal GLORIES
Manon KLOUCHI	à	Frédéric TAYAC
Françoise MIALHE	à	Leila ROUDEZ
Françoise ROQUES	à	Céline CABANIS
Isabelle BOUISSET	à	Bérenger GUIRAO
Laurence ROUANET	à	Dominique PETIT

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : 29	Lors de la séance :		
	Présents : 23	Procurations : 6	Absents :
OBJET : Modification du règlement du service municipal de restauration scolaire du 1er degré			Date d'affichage : 16 avril 2021


Vu la délibération en date du 28 septembre 2004 modifiée portant règlement de service du service municipal de restauration scolaire du 1^{er} degré,

Considérant, qu'à compter du 03 mai 2021, un service de paiement en ligne proposé aux parents, permettra d'accéder à la réservation des repas, à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe,

Il convient de modifier le paragraphe "Paiement et réservation des repas" et supprimer le paragraphe "Absence non justifiée sur repas commandé" du règlement cantine.

Un tableau définit les modalités et délais de paiement, de réservation et d'annulation des repas. Il est précisé que pour ceux qui ne pourront pas faire leur réservation en ligne, celle-ci pourra se faire directement auprès du service gestionnaire de la cantine en Mairie, sur les horaires d'ouverture au public.

N° 2021/027

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le 
ID : 081-218100212-20210413-CM2021_027-DE

M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la modification du règlement du service municipal de restauration scolaire du 1^{er} degré tel que proposé en annexe de la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission Ecoles/Petite Enfance, réunie le 11 mars 2020 ;

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le règlement du service municipal de restauration scolaire du 1^{er} degré modifié, tel que proposé en annexe de la présente délibération.

Pour Extrait conforme,
Le Maire,
Fabrice CABRAL.

Acte ayant acquis caractère
exécutoire à la date du 16 AVR. 2021
AUSSILLON, le 19 AVR. 2021
Le Maire,
Fabrice CABRAL.